



CENTRE INTERNATIONAL
DE FORMATION DE L'OIT

CC72/4/a
72^e session

Conseil du Centre

Turin, 4-5 novembre 2010

POUR INFORMATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Comité de la formation syndicale
du Centre international de formation de
l'Organisation internationale du Travail**

**Rapport de synthèse de la 28^e session,
tenue les 19 et 20 octobre 2010**

(Turin, Italie)

Rapport de synthèse de la 29^e session du Comité de la formation syndicale

tenue les 19 et 20 octobre 2010

Membres présents:

Nitte M. Adyanthaya (membre du groupe des travailleurs), Président

Arnaldo Souza Benedetti (membre du groupe des travailleurs)

Cinzia Del Rio (membre du groupe des travailleurs)

Maria Fernanda Carvalho Francisco (membre suppléante du groupe des travailleurs)

Raquel González (Secrétaire du groupe des travailleurs)

Esther Busser (Secrétaire adjointe du groupe des travailleurs)

Dan Cunniah (Directeur d'ACTRAV-Genève)

Raghwan Raghwan (ACTRAV-Genève)

Dario Arrigotti (Directeur adjoint du Centre de l'OIT de Turin)

Antonio Graziosi (Directeur des programmes de formation, Centre de l'OIT de Turin)

Arun Kumar (Secrétaire du Comité de la formation syndicale)

Conclusions et recommandations

Le Comité a atteint un consensus sur les points suivants:

1. Prendre acte du déséquilibre structurel et de la réduction de la base de financement du Centre et exprimer son inquiétude face à l'émergence d'une « approche de marché » pour le soutien au Centre, qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour la formation sur des sujets qui concernent les travailleurs et le mandat de l'OIT en général.
2. Faire également part de sa préoccupation face à la baisse de la participation des travailleurs aux activités de formation du Centre et inviter ce dernier à prendre des mesures visant à assurer une meilleure représentation des travailleurs.
3. Se féliciter des efforts accomplis par ACTRAV-Turin dans le sens du développement des capacités des syndicats, mais recommander au Programme de chercher un meilleur équilibre entre les activités sur le campus et sur le terrain, entre les ateliers régionaux et interrégionaux, entre les questions émergentes et les sujets fondamentaux tels que la liberté syndicale, la négociation collective, les salaires, le travail précaire et la sécurité sociale, tout en assurant un accès suffisant à la formation pour les participants des pays lusophones et en tenant compte des enjeux ressortant du dialogue politique au sein de l'OIT et des priorités du groupe des travailleurs.
4. Insister sur la nécessité de poursuivre les efforts de renforcement de la participation des femmes aux programmes de formation, en particulier dans les États arabes et en Asie, et développer la stratégie actuelle en la matière.
5. Au sujet des ressources régionales, demander au Programme de mettre au point avec ACTRAV-Genève une stratégie garantissant qu'une part équitable des moyens régionaux de l'OIT destinés au Centre servira au développement des capacités des travailleurs.
6. Appeler le Programme à améliorer la coordination avec ACTRAV-Genève et avec le terrain afin d'assurer une plus grande contribution à la réalisation des objectifs du Programme et budget et à la promotion de l'Agenda du travail décent.
7. Poursuivre et étendre le développement de matériels de formation, avec un accent plus important sur l'actualisation régulière du contenu.

-
8. Appréciant l'intégration de l'enseignement à distance dans l'approche de formation (pour le développement des connaissances, le partage d'expériences, le suivi et la création de réseaux), recommander qu'ACTRAV-Turin mène une évaluation des activités d'enseignement à distance dans les différentes régions, en tenant compte de l'approche spécifique adoptée pour l'Amérique latine.

 9. Dans le contexte des discussions en cours sur l'accord de gestion conjointe CE-OIT/CIF-OIT au lieu des appels à propositions, recommander à ACTRAV-Genève et au Centre de veiller à ce qu'ACTRAV-Turin continue à accéder pleinement à la ligne budgétaire (Relations professionnelles et dialogue social de la DG Emploi) pour la consolidation et l'expansion du programme de développement des capacités des syndicats des 27 États membres de l'UE et des pays candidats affiliés aux fédérations syndicales européennes et à la CES.

 10. Recommander à ACTRAV-Turin d'évaluer le rôle et l'impact de ses activités de formation pour les syndicats des différentes régions, dans l'optique d'améliorer la qualité de la formation et d'assurer l'impact le plus élevé possible au niveau national.